

226C1409
FR0010209809-DIV17

28 août 2026

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

(Euronext Paris)

Le 28 août 2026, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée, à caractère obligatoire, que la société Merkur Spielbanken Beteiligungs GmbH¹ (« **Merkur** ») envisage de déposer sur les actions de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les actions SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont applicables.

¹ Société détenue par la société de droit allemand MERKUR.COM AG, elle-même intégralement détenue par la Gauselmann Family Foundation (*Gauselmann Familienstiftung*).

² Cf. communiqué conjoint diffusé par SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS le 28 août 2026.